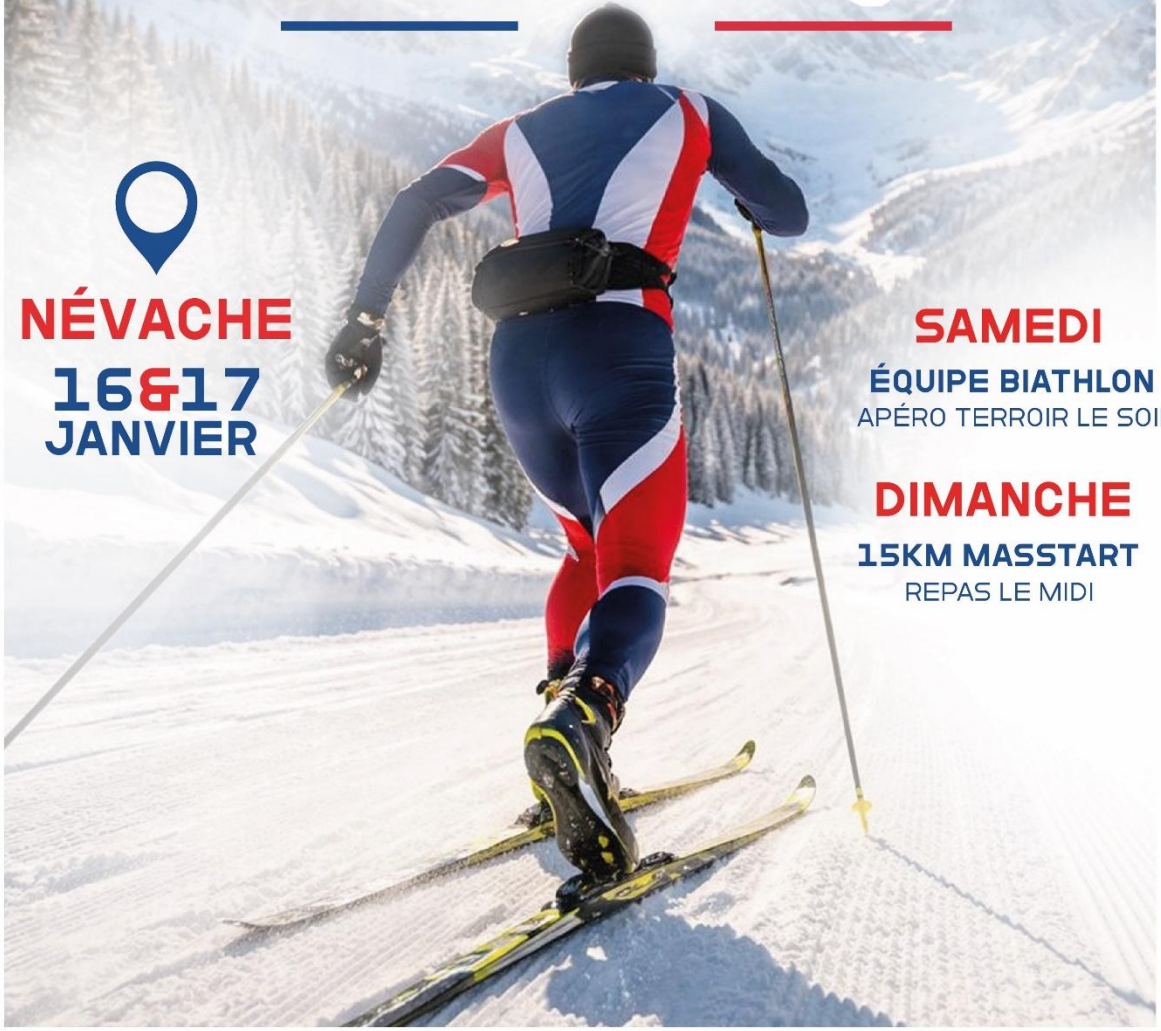
2027

CHAMPIONNAT DE FRANCE
SKI DE FOND
DES SAPEURS-POMPIERS



NÉVACHE

16&17 JANVIER

SAMEDI

ÉQUIPE BIATHLON

APÉRO TERROIR LE SOIR

DIMANCHE

15KM MASSTART

REPAS LE MIDI

SOUS L'ÉGIDE DE
Fédération Nationale SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE

Sud Med SAPEURS-POMPIERS

UDSP 05
Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Hautes-Alpes

SDIS SAPEURS-POMPIERS HAUTES-ALPES

Mutuelle nationale des SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE groupe matmut

ODP ŒUVRE DES PUPILLES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE

DOSSIER CHAMPIONNAT DE FRANCE

Table des matières

Mot des Organisateurs 3

Mot du Parrain 4

Mot du DDSIS 05 5

Mot du PUD 05 6

Mot du Président de la FNSPF 7

Mot de Gérard Valla 8

Présentation des épreuves 9

- Participants et conditions d'inscription
- Courses proposées
- Programme détaillé

Dossier d'inscription 10

- Informations

Bulletin d'inscription individuel 11

Bulletin d'inscription relais Biathlon 12

Récapitulatif de la participation par CIS 13

Annexes 14

- R.I.B.
- Contacts
- Page Facebook
- Certificat médical
- Numéro de licence FFS
- Autorisation parentale (pour les participants âgés de moins de 18 ans)
- Attestation d'adhésion à l'UD, UR et FNSPF

Règlement général de la compétition 17

Informations complémentaires 21

- Plan d'accès
- Apéritif des Terroirs
- Soirée Festive

Hébergements 22

Mot des Organisateurs

C'est avec un grand plaisir que nous vous accueillons à Névache, au cœur de la magnifique vallée de la Clarée, à l'occasion du Championnat de France de ski de fond des sapeurs-pompiers.

Cet événement sportif est avant tout un moment de partage, de convivialité et de dépassement de soi, porté par les valeurs qui unissent les sapeurs-pompiers : engagement, solidarité et esprit d'équipe. Dans un cadre naturel exceptionnel, nous sommes heureux de réunir des femmes et des hommes venus de toute la France pour célébrer le sport et la fraternité.

Les CIS de Névache et de Briançon se sont pleinement mobilisés pour organiser cette compétition et offrir à l'ensemble des participants, accompagnateurs, et partenaires un séjour à la hauteur de cette belle rencontre nationale.

Nous remercions chaleureusement tous les bénévoles, les institutions, les partenaires ainsi que les acteurs locaux qui contribuent à la réussite de ce championnat. Leur implication précieuse permet de faire vivre cet événement dans les meilleures conditions. Les bénéfices de cet évènement iront à l'Œuvre Des Pupilles.

Nous souhaitons à toutes et à tous une excellente compétition, de beaux moments d'échange et un agréable séjour dans nos montagnes.

Bienvenue à Névache et bon championnat à tous !

Les organisateurs

CIS Névache & CSP Briançon

Mot du parrain



C'est avec une immense fierté que je vous souhaite la bienvenue à Névache, au cœur de la vallée de la Clarée à l'occasion des Championnats de France de ski de fond des sapeurs-pompiers.

Originaire de la vallée je suis extrêmement heureux de vous accueillir dans ce cadre exceptionnel, où le ski nordique fait partie de nous.

Au-delà de la compétition j'espère que vous profiterez pleinement de votre séjour pour découvrir la beauté de notre magnifique vallée.

Je vous souhaite à toutes et à tous une belle épreuve sportive et que chacun puisse se dépasser tout au long de ce championnat.

Richard JOUVE

PALMARES :

Jeux olympiques d'hiver

- Médaillé de bronze au relais des JO de Pyeongchang en 2018
- Médaillé de bronze au relais des JO de Pékin en 2022

Championnats du monde

- Médaillé de bronze au championnat du monde de Seefeld en 2019
- Médaillé de bronze au championnat du monde de Planica en 2023

Coupe du monde

- Meilleur classement général : 4e en 2022.
- 1 petit globe de cristal : Vainqueur du classement du sprint en 2022





Mot du Président et du DDSIS 05

Le département des Hautes Alpes avec une altitude moyenne 1631 m est le département le plus haut de France. Il constitue un terrain de pratiques sportives exceptionnel, surtout en ce qui concerne les activités oudoor. Les sapeurs-pompiers haut alpins ont décidé de relever un nouveau challenge en organisant, après le championnat de France de ski alpin, le championnat national de ski de fond.

Le site retenu est situé dans la magnifique vallée de la Clarée sur le domaine nordique de Névache.

L'ensemble des compétiteurs est attendu les 16 et 17 janvier prochain.

Parallèlement à la compétition officielle, les organisateurs inviteront également les services en uniforme qui travaillent à nos côtés : gendarmes, policier et SAMU. Nous avons déjà ouvert le cross départemental de la sorte. Nous inviterons également nos voisins pompiers italiens avec qui nous partageons très régulièrement des rencontres sportives de part et d'autre de la frontière.

Nul doute que l'ensemble des sapeurs-pompiers participants retrouveront avec le ski de fond l'art de l'effort dans la durée, effort régulièrement éprouvé dans le cadre des missions de secours qui sont les leurs.

Merci aux organisateurs pour leur implication et leur engagement

Chers sportifs, nous serons très heureux de vous accueillir dans les Hautes-Alpes pour ce moment de partage et de cohésion.

Très sportivement,

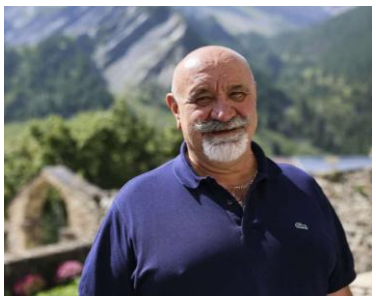
Directeur Départemental du SIS 05

Colonel hors-classe Alain Juge

Président du Conseil d'administration

Marcel Cannat

Mot du Président de l'UDSP 05



Bienvenue dans les Hautes-Alpes pour les Championnats de France de ski nordique 2027 !

J'ai le grand plaisir, au nom de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Hautes-Alpes, de vous accueillir dans notre merveilleux département à l'occasion des Championnats de France de ski nordique 2027.

C'est avec une immense fierté que nous vous ouvrons les portes de notre territoire, et plus particulièrement celles de la vallée de la Clarée, l'une des plus belles vallées des Hautes-Alpes.

Sauvage, authentique et préservée, la Clarée offre un cadre exceptionnel pour la pratique du ski nordique. Ici, la montagne se vit pleinement : le silence des grands espaces, la beauté des paysages enneigés et cette nature généreuse qui fait toute l'identité de nos vallées.

Mais au-delà du décor, ce sont surtout les femmes et les hommes de terrain qui feront de ces championnats un moment unique. Animés par les valeurs de solidarité, de convivialité, d'engagement et de dépassement de soi qui nous sont chères, les sapeurs-pompiers des Hautes-Alpes sont prêts à vous accueillir et à vous faire découvrir leur territoire.

Le centre de secours de Névache, ainsi que le centre de secours principal de Briançon, vous attendent avec impatience pour partager avec vous ces beaux moments de sport, d'amitié et de camaraderie.

Alors, préparez vos skis, chaussez vos chaussures et venez profiter de notre belle montagne avec, nous l'espérons, le manteau neigeux qu'il faut pour rendre cette édition 2027 inoubliable !

Que ces Championnats de France soient l'occasion de vivre pleinement votre passion du sport, de la montagne et de ces valeurs qui nous rassemblent.

Bienvenue dans les Hautes-Alpes, bienvenue dans la vallée de la Clarée, et surtout… Bienvenue chez nous !

Au plaisir de vous retrouver nombreux en 2027.

Le Président de l'Union Départementale
des Sapeurs-Pompiers des Hautes-Alpes.
Jean-Pierre PIC



Mot du Président de la FNSPF



Chères et chers collègues et ami(e)s sapeurs-pompiers,

L'année 2027 a l'honneur d'ouvrir son calendrier sportif les 16 et 17 janvier avec le Championnat de France de ski de fond sur le domaine nordique de Névache (Hautes-Alpes). Cette compétition lors de laquelle s'affrontent fondeurs, fondeuses et biathlètes est très attendue car elle rappelle à quel point le sport, dans ce qu'il a de plus positif comme l'engagement, le dépassement de soi… favorise le rassemblement dans un esprit de fraternité et de cohésion. Ces valeurs qui unissent sont plus que jamais nécessaires à l'époque que nous traversons. C'est pourquoi la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France est très attachée à cette rencontre sportive.

Je ne doute pas que, dans le cadre naturel préservé de la vallée de la Clarée, la bonne humeur et la convivialité que vous réservent le comité d'organisation et les bénévoles de l'UDSP 05 seront au rendez-vous.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, une très bonne compétition, et un moment sportif mémorable.

Jean-Paul Bosland

Président de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France et de l'Œuvre des pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France

Mot de M. Gérard Valla

Message de Gérard VALLA ancien sapeur-pompier de Saint-Etienne. Loire
Créateur du championnat de ski de fond ouvert à tous les sapeurs-pompiers de France en 1986.

PARTICIPEZ EN GRAND NOMBRE !

A 78 printemps c'est toujours pour moi une grande joie de pouvoir encore soutenir de jeunes camarades sapeurs-pompiers en train de construire l'organisation de notre Championnat de France de ski de fond.

Pour 2027, ces camarades sont nos amis des centres de secours du briançonnais qui édifient avec un grand enthousiasme le championnat à Névache dans la superbe vallée de la Clarée.

Ici le site nordique est magnifique. Il a aussi des atouts naturels propices à la réussite d'un grand championnat de France.

C'est pourquoi j'invite toutes celles et tous ceux qui aiment le ski de fond à participer en grand nombre afin de découvrir des pistes suffisamment élevées pour garantir un bon enneigement, avec de surcroît un environnement de hautes montagnes où des cimes altières hissées entre 2500 et 3000 mètres d'altitude ceinturent Névache. Elles conservent le manteau neigeux pour que notre 30ème championnat obtienne une complète réalisation sportive et fraternelle grâce à cette neige généreuse qui nous rassemblera.

Je compte sur vous pour que notre championnat retrouve le puissant élan de participation qu'il avait autrefois!.

A bientôt à toutes et à tous avec toute ma sympathie ■

En route  pour Névache!

Présentation des épreuves

Participants et conditions d'inscription

Tous les adhérents à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France (FNSPF) peuvent participer, en qualité de membres actifs ou associés : SPP, SPV, BSPP, BMPM, PATS, actifs ou retraités. Ils devront être adhérents à leurs Unions respectives (attestation obligatoire).

Courses proposées :

Les épreuves du championnat de France seront organisées le samedi 16 janvier et le dimanche 17 janvier 2027

- Relais de biathlon le samedi
- Courses en ligne « mass Start » de 5, 10 ou 15km en style libre selon les catégories dès 9h30 le dimanche.

Les horaires peuvent être modifiés en fonction des conditions météorologiques.

Programme détaillé

DATE	HORAIRE	EVENEMENTS	LIEUX
Samedi 16 janvier 2027	14 h	Accueil des participants et tirs d'essais (clôture des inscriptions à 14h50).	Cabane ESF Névache (Roubion)
	15 h	Départ des relais Biathlon	Site Nordique de Névache
	A partir de 18 h	Remise des dossards pour les courses du dimanche	Salle Polyvalente de Névache (ville haute)
	A partir de 19h30	Soirée des terroirs + soupe au chaudron	Salle Polyvalente de Névache
Dimanche 17 janvier 2027	A partir de 8h	Remise des dossards restants	Site Nordique de Névache
	A partir de 9h30	Départ des courses en « Mass Start »	Site Nordique de Névache
	A partir de 12h30	Remise des prix	Salle Polyvalente de Névache (ville haute)
	Après la remise des prix et les diverses allocutions	Repas	Salle Polyvalente de Névache (ville haute)

Dossier d'inscription

Informations

La participation aux frais d'organisation est fixée à **60 €** par compétiteur. Cette participation prend en compte le repas du samedi soir, du dimanche midi ainsi que les frais de courses et d'organisation.

Il est possible de réserver les repas du samedi soir et dimanche midi pour les accompagnateurs des coureurs au tarif de **30 €**.

Ces tarifs sont adaptés pour les compétiteurs qui ne participeront pas au biathlon (participation de **55 €**) et aux accompagnateurs présents seulement le dimanche (participation de **20 €**).

Les frais d'inscriptions vous seront remboursés en cas d'annulation de la course par l'organisateur. Ils ne seront pas remboursés en cas de désistement des participants (sauf cas de force majeure et sur justificatif).

La date limite des inscriptions est fixée au **lundi 4 janvier 2027**.

Un lot coureur sera offert à chaque compétiteur (1 lot pour l'ensemble de la journée du dimanche).

Votre inscription sera validée dès réception de toutes les pièces jointes en annexe.

Seul le certificat médical joint en annexe sera accepté dans le dossier. Les certificats d'aptitude délivrés par les Services Médicaux des SDIS ne sont pas valides.

L'organisation se réserve le droit d'annuler la compétition jusqu'au 5 janvier 2027, tout comme elle se réserve le droit de modifier les formats de course.

Bulletin d'inscription individuel

Centre de Secours : ..... Département : .....

Adresse du centre : .....

.....

.....

Nom et prénom du correspondant : .....

Téléphone : .....

Email : .....

Courses en ligne (masculin et féminin)

NOM	Prénom	Sexe F ou M	Année de naissance	Catégorie *	Distance

*Selon article 4 du règlement général de la compétition

Bulletin d'inscription relais Biathlon

2 ou 3 skieurs en style libre

Equipe 1

NOM	Prénom	Centre / Département

Equipe 2

NOM	Prénom	Centre / Département

Equipe 3

NOM	Prénom	Centre / Département

Equipe 4

NOM	Prénom	Centre / Département

Equipe 5

NOM	Prénom	Centre / Département

Equipe 6

NOM	Prénom	Centre / Département

Récapitulatif de la participation aux frais par CIS

Département : _____

Centre de Secours : _____

Adresse du Centre : _____

Nom et prénom du correspondant : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Nombre de participants : _____ x 60 € = _____

Participants seulement le dimanche : _____ x 55 € = _____

Nombre d'accompagnant **(2 repas)** : _____ x 30 € = _____

Accompagnant seulement le dimanche **(1 repas)** _____ x 20 € = _____

Total = _____ €

Règlement : par chèque à l'ordre de l'UDSP05 ou par virement bancaire (voir RIB page suivante)

Envoyez votre dossier à :

Championnat de France de Ski de Fond Pompiers
CSP Briançon
2, rue Colonel Patrice BLANC
05100 BRIANCON

Je vous prie de trouver ci-joint :

- le bulletin d'inscription au relais biathlon
- le bulletin d'inscription aux courses individuelles en ligne
- les attestations d'adhésion
- les certificats médicaux (ou licence FFS) et, si besoin, les autorisations parentales
- le récapitulatif de la participation aux frais par CIS
- le chèque de ..... € correspondant à notre inscription.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du règlement des courses, **notamment la charte de fartage**, et y souscrire en mon nom ainsi qu'au nom de tous les participants que j'inscris.

A ..... , le .....

Signature

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Annexes

R.I.B.



BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHÔNE ALPES

Relevé d'Identité Bancaire / Bank details statement

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.).
Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation. / This statement is intended for your payees and/or payers when setting up Direct debit, Standing orders, Transfers and Payment. Please use this Bank account statement when booking transactions. It will help avoiding execution errors which might result in unnecessary delays.

Titulaire du compte / Account holder
ASS AMICALE DES SAPEURS POMPIE

QUARTIER VILLE HAUTE
05100 NEVACHE

IBAN	BIC
FR76 1680 7001 3437 6492 2021 674	CCBPFRPPGRE

Code Banque	Code guichet	N° du compte	Clé RIB	Domiciliation / Paying Bank
16807	00134	37649220216	74	20 Avenue Maurice Petsche 05100 Briancon Cedex

Contacts

CSP Briançon (Standard) : **04.92.21.58.80**

Mail : **skidefond2027pompiers@gmail.com**

Page Facebook :



https://www.facebook.com/profile.php?id=61591948554055

Certificat médical

Je soussigné(e), Docteur .....

.....

certifie que M./Mme..... ne présente aucune contre-indication à la pratique du ski de fond en compétition.

Fait à ..... , le .....

Signature du praticien :

Numéro de licence FFS : (en remplacement du certificat médical) .....

Autorisation parentale (pour les participants mineurs)

Je soussigné(e), M./Mme.....

autorise mon fils/ma fille ..... à participer au championnat de France de ski de fond des sapeurs-pompiers du 16 et 17 janvier 2027.

Fait à..... ; le.....

Signature du parent ou représentant légal :

Attestation d'adhésion à l'UD, l'UR et FNSPF

Je soussigné(e), ... Président de l'amicale des sapeurs-pompiers de ..... atteste que :

M./Mme .....

M./Mme .....

M./Mme .....

M./Mme .....

M./Mme .....

M./Mme .....

Est (sont) bien adhérent(es) à l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers ..... , et à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France au 1er janvier 2027, sous le numéro d'adhérent :

M./Mme ..... N° Adhérent : .....

M./Mme ..... N° Adhérent : .....

M./Mme ..... N° Adhérent : .....

M./Mme ..... N° Adhérent : .....

M./Mme ..... N° Adhérent : .....

M./Mme ..... N° Adhérent : .....

Fait à ..... ; le .....

Signature du président de l'Amicale :

Règlement général de la compétition

Article 1 : Conditions de participation

Peuvent participer au Championnat de France de ski de fond des sapeurs-pompiers tous les adhérents à la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France en qualité de membres actifs ou de membres associés. Ils devront de plus être adhérents à l'Union Départementale et l'Union Régionale lorsque ces dernières existent et leur sont accessibles (voir attestation ci-jointe).

On entend par adhérents les membres suivants à jour de leur cotisation :

- Membres actifs : les sapeurs-pompiers volontaires, professionnels, militaires (BSPP, BMPM, UIISC) en activité.
- Membres associés : les jeunes sapeurs-pompiers, les anciens sapeurs-pompiers, les sapeurs-pompiers ayant spécifiquement en charge les services d'incendie et de secours dans les entreprises et les services publics, les personnels administratifs, techniques et spécialisés des services d'incendie et de secours, adhérents aux unions Départementales et Régionales et à la Fédération.
- L'organisateur se réserve le droit d'inviter une ou plusieurs délégations étrangères quand les pays sont limitrophes, sans que ces derniers ne puissent prétendre au titre de Champion de France.

Par ailleurs, la liste des pièces d'identité acceptées sont les suivantes :

- Carte nationale d'identité
- Passeport
- Permis de conduire
- Carte fédérale

A joindre au dossier d'inscription.

Article 2 : Aptitude Physique et Assurance

Un certificat médical de non contre- indication à la pratique du ski de fond en compétition daté de moins d'un an à la date de l'épreuve est exigé.

L'inscription sera définitive à réception du règlement, et de l'ensemble des pièces demandées.

Les coureurs mineurs devront obligatoirement fournir une autorisation parentale (voir annexe).

Tout coureur doit être assuré, tant en ce qui concerne la protection personnelle que la responsabilité civile. L'organisation ne peut être tenue pour responsable des conséquences matérielles (bris, vol, perte de matériel) et des conséquences corporelles causées par une chute ou un mauvais état de santé.

Article 3 : Clôture des inscriptions

La date limite des engagements est fixée au **4 janvier 2027**. Aucune inscription ne sera considérée après cette date. Toutefois, l'organisateur se réserve la possibilité de prolonger cette date butoir sans qu'aucune réclamation ne puisse se faire.

Article 4 : Catégories d'âges et distances

Catégories	Année de naissance	Distance Homme	Distance Femme
U15	2011-2012	5km	5km
U18	2008-2009-2010	10km	10km
U20	2006-2007	15km	10km
SEN	1996-2005	15km	10km
Master1	1991-1995	15km	10km
Master2	1986-1990	15km	10km
Master3	1981-1985	15km	10km
Master4	1976-1980	15km	10km
Master5	1971-1975	10km	10km
Master6	1966-1970	10km	10km
Master7	1961-1965	10km	10km
Master8	1956-1960	10km	10km
Doyen 1	1951-1955	5km	5km
Doyen2	1946-1950	5km	5km
Doyen3	1941-1945	5km	5km

Le sur-classement n'est pas autorisé !

Article 5 : Les courses

Les courses individuelles :

Le championnat de France de ski de fond individuel est une course en ligne de style libre dont les distances sont définies selon les catégories ci-dessus (article 4).

Toutes les catégories peuvent participer au 5km, pour rendre ce championnat plus accessible, mais seuls les U15 et Doyens seront classés et se verront attribués le titre de champion de France.

Le parcours se déroule sur une ou plusieurs boucles.

Un départ distinct sera donné pour chaque distance de course.

RÈGLEMENT – BIATHLON

Challenge des sapeurs-pompiers, limité aux 108 premiers inscrits.

1. Principe

L'épreuve se déroule en relais par équipes de 3 personnes.

Chaque équipier réalise un parcours comprenant une boucle en ski de fond style libre, 1 tir (5 plombs) puis de nouveau une boucle de ski avant de passer le relais à son coéquipier.

La place de l'équipe est prise à l'arrivée du 3e équipier.

2. Première course

Les équipes sont réparties en poules de 6 équipes et prendrons le départ une par une. (suite à un tirage au sort)

À l'issue de la course, les équipes sont classées de 1re à 6e selon leur ordre d'arrivée.

3. Deuxième course

La deuxième course est constituée en fonction du classement de la première :
- Tous les 1ers de chaque poule se rencontrent ;
- Tous les 2es se rencontrent ;
- Tous les 3es se rencontrent ;
- Tous les 4es se rencontrent ;
- Tous les 5es se rencontrent ;
- Tous les 6es se rencontrent.

4. Classement final

Le classement de la deuxième course détermine le classement final.

Ainsi, chaque équipe participe à deux courses et rencontre lors de la deuxième course des équipes ayant obtenu un résultat similaire lors de la première.

5. Pénalités

En cas de cible manquée, un anneau de pénalité sera à réaliser avant de repartir sur la deuxième boucle.
Les modalités de tirs et les pénalités sont identiques pour toutes les équipes.

6. Sécurité et fair-play

Un tir d'entrainement sera réalisé avant le départ des courses.
Les participants doivent respecter les consignes de sécurité.
Prévoir une tenue chaude et une lampe frontale les épreuves se terminant de nuit.
L'organisation se laisse le droit à des modifications en fonction des effectifs et de la météo.
(Si certains sont seul ou seulement 2 nous pourrons composer des équipes sur place en fonction des places disponibles).

Article 6 : Le dopage

Les organisateurs se réservent le droit de faire effectuer un contrôle antidopage sur les concurrents de leur choix.

Tout coureur refusant de s'y soumettre sera disqualifié.

Tout coureur faisant l'objet d'un contrôle positif sera disqualifié et une sanction sera prise par la commission fédérale.

Article 7 : Classements

Un classement individuel sera établi pour chaque catégorie, ainsi qu'un classement par équipe pour le biathlon.

Il ne sera établi de classement et de titre de Champion de France que si la catégorie ou la course présente au moins 3 participants. L'organisation se réserve le droit de récompenser tout de même un coureur même si sa catégorie présente moins de 3 skieurs.

Article 8 : Les récompenses

Une récompense sera remise aux 3 premiers de chaque catégorie.

L'organisateur se réserve le droit de distribuer des lots d'éventuels sponsors.

Article 9 :

Il sera fait application du règlement international de ski de fond (RIS).

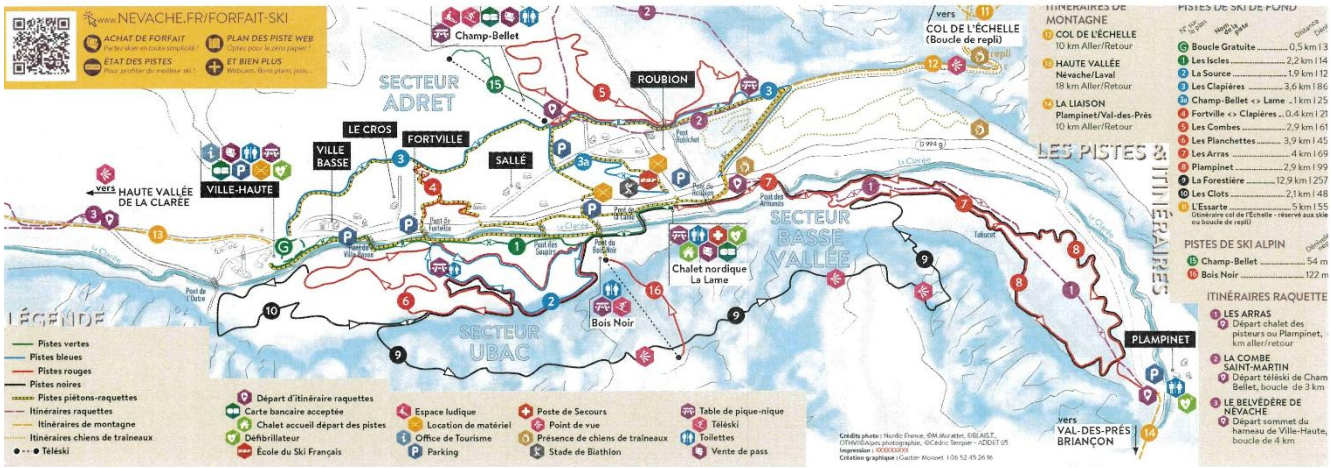
Cela concerne notamment l'interdiction totale de fart fluoré pour la glisse comme la retenue. L'organisation se réserve le droit de réaliser des tests de présence de fluor. En cas de manquement à cette règle, l'athlète sera disqualifié.

Article 10 :

Toute réclamation se rapportant aux classements ou d'autres faits de course doit être transmise aux organisateurs au plus tard trente minutes après l'affichage provisoire des résultats. Passé ce délai, la requête ne sera plus prise en considération. Tout litige sera soumis aux officiels de la commission des courses, leur décision est sans appel.

Article 11:

Le jury composé des membres du comité d'organisation et éventuellement d'un membre de la FFS se porte garant de l'organisation de la compétition selon le Règlement International de Ski de fond. Le jury prend toutes les décisions non prévues au présent règlement, en particulier il se réserve le droit d'annuler, de modifier les lieux et les horaires si les conditions le justifient. Toute modification importante sera portée à la connaissance des concurrents et des responsables de délégation.

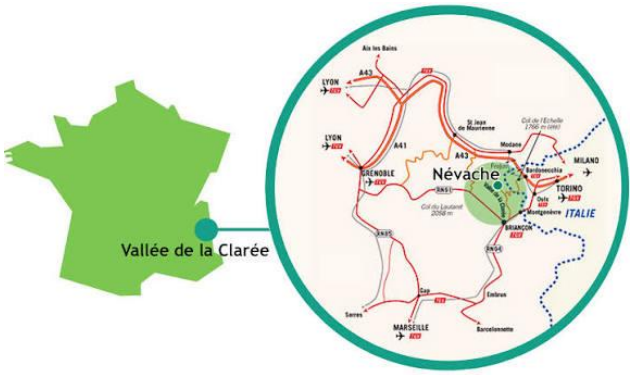


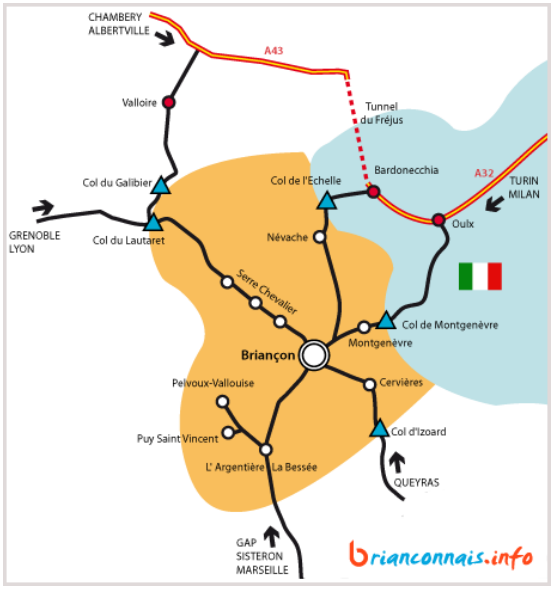
Informations complémentaires

Plan d'accès

Localisation
Briançon est située à 15 km de la frontière italienne, à 33 km de Sestrières, à 32 km d'Oulx, (gare desservie par le TGV), à 46 km d'Embrun, à 84 km de Barcelonnette et de Saint-Jean-de-Maurienne, à 109 km de Turin et à 115 km de Grenoble.

Névache, où se situe le site de compétition, se trouve à 30 minutes de voiture de Briançon, en direction de la vallée de la Clarée, à environ 1600m d'altitude.





Apéritif des terroirs

Le samedi soir sera l'occasion de partager une soirée festive sur le modèle de l'apéro des régions.

Restauration

Le dimanche un repas sera servi aux coureurs (compris dans l'inscription) et ouvert aux accompagnants (à réserver lors de l'inscription des coureurs) durant le temps de midi à la salle des fêtes qui se situe au centre de la commune de Névache.

Hébergements

La Vallée de la Clarée étant un secteur touristique hivernal, de nombreux hébergements sont disponibles aux alentours du site de compétition ou du CSP Briançon.

Néanmoins, il est préférable d'anticiper les réservations car la date du Championnat coïncide avec la période touristique hivernale.

Voici quelques adresses utiles :

Secteur Vallée de la Clarée	
La Découverte - Gîte d'étape & Auberge	1900 Route de la Clarée, Ville-Basse Tél : 04 92 21 18 25 Email : contact@la-decouverte.com
Gîte Les Mélézets	1260 Route de la Clarée, Fortville Tél : 06 74 80 28 30
Les Chambres d'Anavo (Chambres & Table d'hôtes)	150 Grand Rue Tél : 06 50 50 94 92 Email : contact@leschambresdanavo.fr
L'Échaillon - Hôtel, Spa & Activités	Hameau de Roubion Tél : 04 92 21 37 30 Email : info@echaillon.com
Le Chalet d'en Hô (Hôtel)	Hameau de Roubion Tél : 04 92 21 11 15 Email : info@chaletdenho.com
L'Area (Gîte 6 personnes - 3 chambres)	Géré via Gîtes de France Hautes-Alpes (Réf : 05G10615) ou l'Office de Tourisme
Gîte Le Vallon des Âmes (Gîte 15 personnes - 6 chambres)	Réservations via la centrale Gîtes de France Hautes-Alpes
Chalet l'Eyrette (Gîte 8 personnes - 4 chambres)	Réservations via la centrale Gîtes de France Hautes-Alpes
Gîte Croix Carail (Gîte 6 personnes - 3 chambres)	Réservations via la centrale Gîtes de France Hautes-Alpes
L'Enneigé 1 & L'Enneigé 2 (Gîtes 5 personnes chacun)	Réservations via la centrale Gîtes de France Hautes-Alpes
Narnia (Gîte 5 personnes - 2 chambres)	Réservations via la centrale Gîtes de France Hautes-Alpes

Hébergements suite…

De manière générale, l'office du tourisme de Briançon et des hautes vallées est en mesure de fournir les renseignements nécessaires pour le logement.

https://www.hautesvallees.com/la-claree/

https://www.serre-chevalier.com/fr/hebergements